

**Avis n° 2021/06-08**  
relatif à l'accréditation de  
**l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique**  
**de l'Université de Rouen (ESITech)**  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

### École

Nom :	<b>École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen</b>
Sigle :	ESITech
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rouen
Sites de l'école :	Saint-Étienne-du-Rouvray

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/05-02 ; Avis n° 2014/11-03

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen, spécialité Génie physique, en formation initiale sous statut d'étudiant, en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen, spécialité Génie biologique, en formation initiale sous statut d'étudiant, en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean LE QUENVEN (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI), Edmond REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international auprès de la CTI), Étienne YAMEOGO (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9 juin 2021 ;

### L'assemblée plénière a statué comme suit :

#### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen, <b>spécialité génie physique</b> , en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'Université de Rouen, <b>spécialité génie biologique</b> , en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
---	---	------	-----------	----------

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le cycle préparatoire.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'Université :**

- Être attentif à pallier l'absence d'un personnel dans le domaine administratif, dont l'effectif est restreint ;
- Poursuivre l'accompagnement de l'école dans son développement.

**Pour l'École :**

- Mettre à jour et en conformité avec R&O le règlement des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur, à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant (hors césure) ; développer la mobilité entrante ;
- Améliorer le recrutement en cycle préparatoire ;
- Améliorer la communication externe sur les atouts consistants de l'école ;
- Reconnaître l'engagement étudiant ;
- Améliorer la gestion documentaire ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Pour la spécialité Génie physique :**

- Stabiliser l'orientation de la spécialité ;
- Structurer davantage le recrutement, notamment par une meilleure maîtrise de celui-ci en cycle préparatoire et par une communication attractive vers la population étudiante.
- Renforcer et coordonner la formation à et par la recherche.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON